

Conseil Municipal du 18 mai 2015

Présents: Daniel Belin, Brigitte Dubois, Nicole Cousin, François Fuchet, Sébastien Gogniat, Eric Jury, George Lacour, Jean-Luc Lesavre, Raymond Montagne, Laurent Nigaud, Jacky Perret.

Excusés: Cécile Dias, donne pouvoir de vote à Eric Jury.
Valérie Couraud, donne pouvoir de vote à Jean-Luc Lesavre.
Philippe Watteau, donne pouvoir de vote à George Lacour.

Absent : Mickaël Conchon

Secrétaire de séance: Sébastien Gogniat.

Ordre du jour:

1. Approbation compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2015
2. Convention de mise à disposition réciproque de personnel avec SAINT PIERRE DE VARENNES.
3. Décision modificative budgétaire n°1 : dotation 2015 / DGF
4. Projet restructuration du groupe scolaire
5. Personnel communal :
 - a. Elaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - b. Renfort au secrétariat de mairie
 - c. Ecoles
6. Travaux / Accessibilité / Projet sur la parcelle C241
7. Urbanisme
8. PEDT
9. Questions diverses

1. Approbation compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé par le conseil.

2. Convention de mise à disposition réciproque de personnel avec SAINT PIERRE DE VARENNES.

Devant la nécessité d'avoir recours à deux employés communaux pour la réalisation de certains travaux, les communes de Saint Firmin et de Saint Pierre de Varennes se proposent de créer une entente intercommunale afin de mutualiser leur service technique. Dans ce but, une convention propose la mise en commun du matériel et des employés communaux, à raison de 24 jours par an au maximum, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote :

- la création de l'entente intercommunale Saint Pierre de Varennes / Saint Firmin
- la validation de la convention de mise a disposition des employés et du matériel communal
- nomme membres représentant la commune de Saint Firmin à la commission de l'entente intercommunale Saint Pierre de Varennes / Saint Firmin :

- George LACOUR
- Daniel BELIN
- Jacky PERRET

3. Décision modificative budgétaire n°1.

Les dotations de l'Etat, notifiées après le vote du budget primitif (BP) du 31 mars 2015, laissent apparaître un déséquilibre par rapport aux recettes prévisionnelles attendues :

Article	Dotations	Vote au BP 2015	Notification des services préfectoraux	Différence
7411	DGF dotation forfaitaire	100 000 €	100 163 €	+ 163 €
74121	DGF : dotation : DSR péréquation	16 629 €	16 418 €	- 211 €
74127	Dotation nationale de péréquation	20 000 €	6 532 €	- 13 468 €
742	Dotation élu local	2 799 €	0 €	- 2 799 €
Chap 74	TOTAL	139 428 €	123 113 €	- 16 315 €

De plus, le budget voté au chapitre 67 est dépassé de 2677,77 €. L'assureur CNP ayant trop remboursé les salaires d'agents en arrêt, la commune a dû restituer le trop perçu.

Afin d'équilibrer le budget primitif 2015, il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Article 678 : autres charges exceptionnelles : + 2 678 €

Chapitre 023 : virement à la section de d'investissement : - 16 315 € - 2 678 = - 18 993 €

Recettes

Chapitre 74 Dotations Etat : - 16 315 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes : virement section de fonctionnement : -18 993 €.

Dépenses : restructuration du pôle scolaire (article 21312) : - 18 993 €.

Après analyse détaillée de toutes les lignes aussi bien en recettes qu'en dépenses, la décision modificative budgétaire n°1 est votée à l'unanimité.

4. Projet de restructuration du groupe scolaire

Le cabinet d'architecte a remis les plans définitifs à la commune ainsi que le rapport du bureau de contrôle technique établissant les lots à répartir. La commune lancera la procédure d'appel d'offre à partir du 29 mai 2015. Les réponses seront attendues jusqu'au 29 juin 12h00.

La communauté urbaine devrait commencer les travaux concernant les réseaux (extension, création) ainsi que le terrassement de l'aire accueillant le futur restaurant scolaire courant juillet.

Une demande de délibération est proposée au conseil municipal en vue de solliciter une subvention de la Région pour la réhabilitation de 4 logements dans l'école primaire.

Cette dernière attribue une subvention à hauteur de 30 % si les loyers sont libres et 40% si ceux-ci sont conventionnés (subvention sur la dépense éligible plafonnée à 100 000 € maximum par logement, les menuiseries PVC étant exclues de l'éligibilité).

Le conseil s'interroge sur la durée de la convention et se propose de statuer une fois ces modalités connues.

5. Personnel communal

a. Elaboration du document unique d'évaluation des risques.

La commune employant du personnel se doit de créer un document unique d'évaluation des risques auxquels sont soumis les salariés. Ce document, à la disposition des salariés, a pour but principal de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Le conseil municipal sollicite le centre de gestion pour une mission d'aide à la création dudit document.

b. Renfort au secrétariat de mairie

Afin d'aider le secrétariat de la mairie, le conseil municipal propose de faire une demande auprès du centre de gestion concernant l'emploi d'une personne sur une période déterminée.

c. Ecole

Le congé parental de Fanny GILOT est prolongé jusqu'au 30 septembre 2015 inclus.

6. Travaux / Accessibilité / Projet sur la parcelle C241

- Un devis auprès de l'entreprise GUINOT est en cours de réalisation concernant la route des Macottins.
- L'association Activités et Traditions Saint Firmin sollicite la mise à disposition d'une cuisine pour la pratique d'une activité. La commune va demander des devis pour la réfection de la cuisine salle de Bouvier.
- La mise en conformité des locaux recevant du public est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015. Le Gouvernement, conscient de la difficulté de la mise en accessibilité des locaux, propose un nouvel outil : l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ce document permettra de diagnostiquer l'accessibilité des locaux et de planifier les travaux sur une durée de 3 à 9 ans. Il devra être établi avant le 25 septembre prochain. La commune a anticipé cette mise aux normes pour la mairie, la salle André Blondeau, la salle du

temps libre, les écoles en cours de réfection. Il reste à réaliser la mise aux normes de la salle de Bouvier et de l'église.

- Le projet de création d'un lotissement de 8 lots sur la parcelle cadastrée C241 est toujours en cours de réflexion.

7. Urbanisme

- Demande de permis de construire : néant.
- Demande de certificat d'urbanisme : néant
- Déclaration préalable de travaux :
KUPPER Mickaël, réfection de toiture ;
MALATY Romain, agrandissement du balcon existant ;
VERNIZEAU Robert, réfection de toiture + création d'une terrasse.

8. PEDT

Afin de bénéficier du fonds de soutien aux communes de la part de l'Etat pour l'année scolaire 2015-2016, la commune doit élaborer un projet éducatif territorial (PEDT). Le PEDT proposera un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et organisera ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune de Saint Sernin du Bois auprès de la commune de Saint Firmin pour élaborer et rédiger le PEDT.

Le fonctionnaire mis à disposition sera rémunéré par sa commune d'origine (St Sernin du Bois) laquelle se fera rembourser par la commune d'accueil (St Firmin) les heures réalisées.

Le conseil municipal valide la mise à disposition auprès de Saint Firmin de Madame Claire-Marie COLLET, ayant déjà réalisé ce document à Saint Sernin du Bois

9. Questions diverses

- Création d'une commission « Marchés à Procédure Adaptée » :
Monsieur le Maire expose la nécessité de créer une commission « Marchés à Procédure Adaptée » pour l'ouverture et l'analyse des marchés passés selon la procédure adaptée c'est-à-dire les marchés dont les montants sont inférieurs aux seuils communautaires à savoir :
207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services,
5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
 - crée une commission « Marchés à Procédure Adaptée » pour la durée du mandat,
 - détermine le nombre de ses membres à trois titulaires et trois suppléants,
 - procède à leur désignation :
 - Daniel BELIN, Jacky PERRET et Laurent NIGAUD en tant que titulaires,
 - Raymond MONTAGNE, Nicole COUSIN et Sébastien GOGNIAT en tant que suppléants,
 - dit que Monsieur le Maire sera Président de droit de cette commission.

- Emplois saisonniers :
Le conseil municipal cherchant à soulager le secrétariat de mairie par le biais d'un emploi complémentaire et n'ayant pas ou peu de travaux susceptibles de nécessiter la création d'emplois saisonniers décide, par souci d'économie, de ne pas créer de poste pour l'été 2015.
- Une étude de partenariat pour l'achat de viande pour la cantine scolaire de Saint Firmin en circuit court (producteurs locaux) par le biais du centre LECLERC du Breuil est en discussion. Si cette dernière aboutit, les premiers achats pourraient être effectifs au 1^{er} septembre prochain.
- Maisons fleuries :
Le syndicat d'initiative du Creusot remet aux participants un bon permettant d'obtenir une caisse de plantes. Cette opération pourrait être étendue à d'autres communes moyennant une participation. Le conseil municipal souhaite connaître la composition de celles-ci et évaluer le nombre de participants sur la commune avant de se prononcer.
- Une demande d'achat d'un interrupteur à clé afin de limiter l'accès au mécanisme du nouvel écran de la salle AndréBlondeau est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.